

# COURS D'INSTRUCTION

À L'USAGE

DES ÉLÈVES SOUS-OFFICIERS

D'INFANTERIE

APPELÉS A L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU,

*Définitivement arrêté par la Commission formée  
dans la Garde impériale pour cette rédaction.*

---

*Avec les  
compliments  
de FABRIE  
Lyle-Be Demi-  
brigade d'infanterie  
Lyon*

*P. LORAIN*

# COURS D'INSTRUCTION.

---

---

## TITRE PREMIER.



### ÉCOLE DU SOLDAT.



Cette École est précisément celle qui est imprimée en tête du Règlement d'Exercice de 1791. On n'a pas cru devoir la transcrire ici.

# DEUXIÈME PARTIE.

## *Connaissances mécaniques.*

---

### TITRE IV.

#### NOTIONS ÉLÉMENTAIRES.

---

#### LEÇON PREMIÈRE.

#### NOTIONS DE TACTIQUE — MANŒUVRES.

##### ARTICLE 1.<sup>er</sup> *Définition.*

Le mot *tactique* signifie art ; c'est celui de marcher, manœuvrer et combattre.

L'exercice est l'apprentissage, la répétition, la pratique du maniement des armes, ainsi que des évolutions, des manœuvres et des mouvemens composant la tactique.

Le *maniement des armes* n'a d'autre objet que les honneurs, les inspections, les feux, l'emploi de la baïonnette, les repos.

Les évolutions sont des manœuvres exécutées à l'exercice.

Le mot *manœuvre* exprime plus particulièrement le mouvement d'un régiment ou d'une brigade devant l'ennemi.

Le mot *mouvement* est appliqué ordinairement à la formation, à la mise en bataille et aux manœuvres d'une division ou d'un corps d'armée. Dans l'école du soldat, le mot *mouvement* exprime les subdivisions d'un temps. Dans l'école de peloton, le mot *mouvement* exprime la mise en marche d'un ou de plusieurs hommes.

*Théorie.* Démonstration et explication des principes de l'exercice.

à un demi-pas [un tiers de mètre] de distance; les *files*, suivant l'indication donnée par le règlement, se composent de deux ou trois hommes; nous n'avons pas vu que la formation sur deux rangs soit usitée.

*Files ouvertes*, ou *rangs ouverts*. C'est un composé d'hommes à un mètre [3 pieds] de distance, quand on est en marche; à deux mètres six décimètres [8 pieds], quand on est de pied ferme.

*Files en arrière de deux côtés*. Ce mouvement a pour principe de présenter le premier rang sur le front ou sur les deux flancs.

*Files en arrière d'un seul côté*. Ce mouvement a pour principe de présenter le premier rang sur le front et sur un flanc.

*Chef de file*. Sous-officier ou soldat derrière lequel un autre homme marche, soit par le flanc, soit en colonne, soit en bataille.

*Serre-file*. Officier ou sous-officier placé pour la surveillance des rangs qui le précèdent; il forme en quelque sorte un quatrième rang.

*Rang*. Composé d'hommes coude à coude, ne devant occuper qu'un demi-mètre [1 pied et demi] d'espace.

*Front*. Face d'un rang, soit en bataille, soit en colonne.

*Ordre* ou *ordonnance*. La formation actuelle d'une ligne s'appelle *ordre mince*: le mot *ordre*, en général, s'applique plus particulièrement aux grandes opérations et à la disposition des différentes armes qui se prêtent appui.

*Hauteur*, signifie épaisseur d'une file. On dit être sur deux ou trois de hauteur, c'est-à-dire, former deux ou trois rangs.

*Tiroir*. On appelle ainsi la place qu'occupe le second rang; c'est également le nom qu'on donne à une partie de troupe placée sur la ligne centrale ou axe d'une colonne; de là vient l'expression *défiler en tiroir*. Il y a une manière de défiler ainsi, non prescrite par l'ordonnance, mais usitée.

*Pied ferme*. État d'immobilité d'une troupe ou d'une partie de troupe.

*Marche*. A considérer particulièrement la marche, et comme

semble d'un pas, il y a autant de marches que de sortes de pas ; mais si on la considère généralement et comme moyen de développer un peloton ou un bataillon, il n'y en a que de trois : 1.° marche en colonnes, par le flanc, et en bataille.

*Par le flanc.* Quart de conversion d'un homme.

*Demi-tour.* Demi-conversion d'un homme.

*Division.* Réunion de deux pelotons sous le commandement du plus ancien officier.

*Peloton.* Compagnie en manœuvre : le mot *compagnie* n'étant employé que pour l'administration.

*Section.* Demi-peloton.

*Subdivision.* Terme générique qui exprime les fractions d'une colonne, soit qu'on la rompe en divisions, en pelotons ou en sections.

*Profondeur.* C'est l'épaisseur ou la hauteur d'une colonne, de sorte que la hauteur est la profondeur ou l'épaisseur d'une ligne.

*Rompre.* Ployer une ligne de pied ferme au pas ordinaire, par subdivisions. Ployer en marche au pas ordinaire ou au pas accéléré, une subdivision en deux parties. Dans ce dernier cas, il y a à observer deux principes : 1.° rompre de manière que ce soit ou la première ou la dernière subdivision qui se trouve en avant, suivant que la colonne marche dans l'ordre direct ou renversé, de manière que la colonne faisant *halte*, après avoir rompu, se soit divisée en subdivisions dans une disposition telle, qu'elles puissent se reformer en bataille par les principes naturels, sans que l'ordre de ligne soit troublé ; 2.° pour rompre, obliquer du côté opposé au guide, et par conséquent négliger et perdre la ligne de laquelle se prolongeraient les guides.

*Colonne.* Ensemble de subdivisions parallèlement établies avec des distances variables ; ordre suivant lequel se trouve rangée une troupe qui s'est rompue par subdivisions.

*Colonne à distance entière.* Colonne dont les subdivisions sont espacées entre elles dans une proportion qui égale l'étendue du front d'une subdivision.

*Colonne dans l'ordre direct,* ayant la droite en tête.

*Colonne dans l'ordre renversé,* ayant la gauche en tête.

*Colonne à demi-distance.* Colonne dont l'espace-ment des subdivisions égale un demi-front de subdivision.

*Colonne serrée.* Colonne ayant une distance de trois pas entre ses subdivisions : cet espace-ment donne à une colonne le nom de *masse*.

*Déploiement.* Formation des colonnes en bataille. Cette formation, au lieu de s'exécuter par le moyen des conversions, s'exécute par la marche des subdivisions (quel que soit leur espace-ment), manœuvrant parallèlement à leur front. Elles se portent suivant leur ordre naturel, par la marche de flanc d'abord, par la marche de front ensuite, sur la ligne où se trouvent établies les subdivisions antérieures, et faisant halte et front à mesure du démasquement.

*Prendre les distances.* Rétablir entre les subdivisions à demi-distance ou serrées, un vide carré.

*Guide.* Sergent fermant une aile de subdivision : le second sergent est guide dans l'ordre direct ; le *remplacement* est guide dans l'ordre inverse. Il est encore, quand on défile, guide de droite ; mais c'est plutôt une exception qu'une règle. Un guide n'est pivot fixe, que dans les conversions pour reformer la ligne ; il n'a de fonctions en bataille que comme jalonneur ; il n'en a point de particulière dans la marche par le flanc. Dans une colonne en marche, il n'y a point de cas où il cesse de faire son pas de deux pieds, si ce n'est quand il est ordonné à toute la subdivision de marquer le pas.

*Remplacement.* Fonction du premier sergent, ainsi désigné parce qu'il prend la place du capitaine, lorsque celui-ci s'absente ; il le remplace quand on fait par le flanc ; il le remplace quand on rompt.

*Pivot.* Homme placé à l'aile sur laquelle appuie la conversion : il est pivot fixe, s'il stationne, ou marque le pas ; pivot mobile, s'il circule : il y a des cas où le pas est d'un sixième de mètre [6 pouces] ; d'autres, du pivot mobile, où il est d'un tiers de mètre [1 pied].

*Aile.* Chaque extrémité d'un front.

*Conversion.* Action par laquelle un homme ou un rang circule autour d'un centre, de manière à revenir au point de départ.

La conversion par rang de pied ferme a un pivot qui représente un centre, et une aile marchant qui représente une circonférence.

La conversion par homme est égale au mouvement qu'il exécuterait en faisant quatre fois par le flanc de même côté.

Conversion de pied ferme ou à pivot fixe; ce n'est vraiment qu'un quart de conversion à pivot stationnaire.

Conversion en marchant ou à pivot mobile; ce n'est réellement qu'un quart de conversion par rang.

*Changement de direction.* Portion de conversion d'une subdivision sur un angle variable. Les conversions d'un bataillon en marche s'appellent *changemens de direction*. Les changemens de direction d'une colonne s'appellent *conversions*.

*Demi-à-droite.* C'est la huitième portion d'un cercle ou un demi-quart de conversion, soit d'un rang, soit d'une ligne, sur plusieurs rangs.

*Contre-marche.* Mouvement qui rétablit l'ordre direct d'une colonne ou qui produit l'effet opposé.

L'emploi de ce mouvement est une conséquence de la règle qui s'oppose à ce qu'une colonne marche, soit par le pas en arrière, soit par son troisième rang. Le principe de la contre-marche est de faire toujours par le flanc, du côté opposé au guide, et par file, du côté du premier rang.

*Ligne de bataille.* Ordre d'un bataillon en bataille; détermination du lieu où l'on veut le former; réunion d'un nombre indéterminé de bataillons en bataille. On distingue première et seconde ligne; elles sont à cent quatre-vingt-seize mètres [300 pas] de distance.

Le passage des *lignes* est la marche par laquelle *la première et la seconde ligne* se traversent mutuellement.

*Écharper.* Marcher en bataille sur une ligne fautive, une aile étant trop en avant par rapport à l'autre.

*Potence.* Disposition d'une troupe qui marche en arrière et perpendiculairement à un front, soit de subdivision, soit de bataille, et dont le plan peut se comparer à la forme d'un manche de hache. On marche ainsi dans quelques passages d'obstacles.

*Intervalles.* Espaces vides de vingt-quatre ou vingt-cinq pas [16 mètres] entre les bataillons en bataille; espèce d'embrasure ou meurtrière à l'usage de l'artillerie de campagne.

*Inversion.* Formation en bataille ou en colonne, la gauche en tête.

*Sergent d'encadrement.* Celui qui est placé à l'aile gauche du bataillon en bataille.

*Caporal d'encadrement.* Celui qui est placé à l'aile gauche du troisième rang du bataillon en bataille.

*Jalon.* Fiche dont les géomètres se servent pour prendre des alignemens. De là vient le nom de *jalonneur*, dont on tire un semblable parti.

*Flottement.* Déviation et bris d'alignement d'une troupe qui marche en ligne sur une fausse perpendiculaire.

*Temps d'arrêt à coups.* Station subite et non commandée; départ brusque et désuni : ce sont à-la-fois des causes et des résultats du flottement.

#### ART. 2. *Remarques sur les différens Pas.*

La marche militaire se compose de deux sortes de pas : le pas cadencé et le pas non cadencé. Le pas non cadencé est celui dont les soldats se servent dans la colonne en route ; il se fait indifféremment d'un pied ou de l'autre.

Le pas cadencé est celui que plusieurs hommes font en partant du même pied ; il est mesuré dans sa vitesse et son espacement : c'est du seul pas cadencé qu'il est question ci-après.

Il est divisé en pas d'école, maintenant inusité ; — petit pas, — pas ordinaire, — pas en arrière, — pas oblique, — pas de route, — pas accéléré, — pas de charge.

TABLEAU des différens Pas, gradués suivant la progression de leur célérité.

LES PAS, PAS de pivot, — en arrière, oblique, &c.	PAS ordinaire.	PAS accéléré, de charge, &c.	PAS de route.	GRAND PAS, PAS métrique (1)	DATE de l'ordonn. <sup>ce</sup>	MESURE ou ESPACE de lieu.	VITESSE ou ESPACE de temps.
	Pas ordin. <sup>re</sup>				1791.	2 pieds.	76 à la minute.
Pas de pivot.					idem.	6 pouces.	76 ou 100 id.
Idem en colonne à demi distance.					idem.	1 pied.	76 ou 100 id.
Pas en arrière.					idem.	1 pied.	76 à la minute.
Pas oblique.					idem.	17 et 24 po.	76. id.
			Pas de pivot en route.		idem.	1 pied.	85 à 90. id.
			Pas de route.		idem.	2 pieds.	id.
		Pas accéléré.			idem.	idem.	de 100 id.
		Pas de charge.			idem.	idem.	de 120 id.

ART. 3. Remarques sur les différens Feux.

Ils consistent dans le feu de peloton, de demi-bataillon, de bataillon, et de deux rangs, qui sont suffisamment décrits au règlement de 1791. Il y a, en outre, un feu que S. M. a fait exécuter maintes fois; c'est le feu de rang ou de chaque rang.

*Feu de chaque rang.* Ce feu s'exécute par peloton, demi-bataillon et bataillon; mais jamais à volonté ni par file.

L'avantage de ce feu est d'être presque aussi nourri que les feux usités, d'avoir toujours en réserve les deux tiers ou les cinq sixièmes de sa totalité, de ne se renouveler qu'à commandement, d'embrasser un grand front, de faciliter au premier rang les mouvemens de *croiser la baïonnette* sans interrompre le feu du second

(1) Une instruction de brumaire an 12 avait prescrit l'étude d'un pas métrique, mais il est inusité; c'est pourquoi ce tableau n'en fait pas mention.

rang, et enfin d'éviter les réprimandes et l'agitation des *feux de deux rangs*. Simple dans ses commandemens, et rapide dans son exécution, il met tout-à-fait dans la main du général une troupe nombreuse ; remédiant, par-là, aux imperfections des feux de peloton et de deux rangs.

Il s'exécute en observant pour règle de faire tirer d'abord le troisième rang, ensuite le second, et enfin le premier. La place des chefs de bataillon, ainsi que celle des officiers et sous-officiers, est la même que dans les autres feux.

On suppose une ligne de six bataillons, à laquelle le commandant général veut faire exécuter le feu de rang par bataillon ; il commande, 1.<sup>o</sup> *Feu de chaque rang par bataillon* ; 2.<sup>o</sup> *Commencez le feu*.

Les chefs de bataillon, après avoir répété le premier commandement, 1.<sup>o</sup> *Bataillon, armes* ; 2.<sup>o</sup> *Troisième rang, joue, feu* ; 3.<sup>o</sup> *Deuxième rang, joue, feu* ; 4.<sup>o</sup> *Premier rang, joue, feu*.

Au premier commandement des chefs de bataillon, les trois rangs prennent la position d'*apprêtez les armes*, comme dans le feu de *deux rangs* ; le troisième rang seulement déboîte, à droite, de six pouces.

Au second commandement, le troisième rang met en joue dans le créneau, en se fendant de la jambe gauche, exécute son feu ainsi qu'il est dit dans le règlement, retire ensuite son arme, charge à volonté, sans faire face en tête et sans commandement, et revient à la position d'*apprêtez les armes*, attendre un nouveau commandement.

Au troisième commandement, le second rang met en joue et fait feu, ainsi qu'il est dit dans le règlement, charge les armes à volonté, et revient à la position d'*apprêtez les armes*, comme le troisième rang.

Au quatrième commandement, le premier rang met en joue et fait feu, charge ensuite à volonté, et prend la position d'*apprêtez les armes*, comme le troisième rang.

Les trois rangs ayant successivement fait feu, si le commandant général ne fait pas cesser par un roulement, les chefs de bataillon le font continuer, en commençant toujours par le troisième rang, qui, le premier, est revenu à la position d'*apprêtez les armes*.

Au roulement, le feu cesse, et les trois rangs portent les armes. Le troisième rang reprend ses chefs de file, en se reboitant.

Les feux de rang par demi-bataillon s'exécutent de la même manière; il en est de même pour les feux de rang par peloton, qui s'exécutent aux ordres des capitaines qui les commandent.

Dans ces feux, on doit sur-tout prendre la plus grande attention à ne commander *Joue* à un rang, que lorsque celui qui vient de faire feu a passé l'arme à gauche.

Ils commencent toujours par les bataillons, demi-bataillons et pelotons impairs, et continuent par les bataillons, demi-bataillons et pelotons pairs, comme il est dit dans les réglemens pour tous les autres feux.

*Résistance contre les charges de cavalerie.* Si le commandant général veut, en exécutant les feux de rangs, se mettre en défense contre la cavalerie, il commande, 1.° *Feux de chaque rang par bataillon;* 2.° *Croisez la baïonnette.*

Au premier commandement, les trois rangs appréhendent les armes; au second, ils croisent la baïonnette sans se déranger de leur position; le troisième rang seulement se fenc de la jambe gauche, et avance fortement le corps pour avoir plus de force, et dépasser autant que possible avec son arme le premier rang.

Dans cette position, le commandant général peut faire exécuter le feu de rang, faire tirer les trois rangs à-la-fois, porter sa troupe en avant ou lui faire porter les armes.

*Pas de charge, la baïonnette croisée.* Le commandant général voulant porter sa troupe en avant, commande, 1.° *Régiment ou bataillon, en avant; pas de charge, marche.*

A ce commandement, la ligne ayant toujours la baïonnette croisée, part avec rapidité. Les trois rangs doivent se presser pour se soutenir sans se gêner; le pas doit être court et précipité; les serre-files serrent sur le troisième rang, de manière à en former un quatrième, et à augmenter la force par la profondeur.

*Halte pour recharger les armes.* Lorsque le commandant général veut faire arrêter la ligne, il commande, 1.° *Régiment ou bataillon, halte;* 2.° *Chargez vos armes.*

Au premier commandement, la troupe fait halte; au second,

elle charge les armes ; ensuite les chefs de bataillon rectifient la ligne.

Comme il est de la plus grande importance, quand on est en face de la cavalerie, de ne pas se dégarnir de son feu, il convient, dans la position de la baïonnette crosée, de se servir du feu de rang préférablement au feu de bataillon.

#### ART. 4. *Omissions du Règlement de 1791.*

Le grade du quatrième sergent n'existait pas en 1791 ; il a été institué par une formation postérieure. Ce sergent doit être placé derrière la droite de la deuxième section, en serre-file, seule place restée vacante.

Le règlement de 1791 ne place point au drapeau le fourrier des grenadiers ; en effet, ce n'est point son poste, puisqu'en guerre sa compagnie est habituellement détachée ; mais ce règlement oublie de lui fixer une place. On y remédie en lui donnant, en bataille, la place de guide général de droite, dont il peut exercer les fonctions en manœuvres, s'il est habile marcheur ; sinon, il remplace en serre-file le sergent de grenadiers, qu'on emploie comme guide général.

Le règlement n'a pas fixé le point où doivent se poser en ligne les guides généraux. En bataille, leur place est à deux pas en arrière des serre-files, derrière la première et la dernière file du bataillon, afin d'être sous les yeux de l'adjudant-major et de l'adjudant. En colonne, les guides généraux serrent et s'alignent sur les serre-files, à moins qu'ils ne soient en dehors pour tracer la ligne.

Le règlement de 1791 composait de huit compagnies de fusiliers le bataillon. Les huit fourriers de ces compagnies formaient la garde du drapeau, et avec le porte-drapeau ils parfaisaient trois files. Par la formation actuelle, il n'y a plus que quatre fourriers de fusiliers ; dans le bataillon garde-aigle, ils peuvent être employés à former le second et le troisième rang de l'aigle, en leur adjoignant deux caporaux. Dans le bataillon ayant enseigne, il doit leur être adjoint quatre caporaux.

En 1808, il a été créé quatre sapeurs et un caporal à chaque bataillon ; leur place, quand on défile, est à six pas du tambour-major, en avant duquel ils marchent sur un rang derrière leur caporal.

En bataille, le caporal et les deux sapeurs se tiennent à deux pas en arrière du guide général de droite; les deux autres sapeurs se tiennent à deux pas en arrière du guide général de gauche; parce qu'ainsi placés, ils peuvent plus rapidement se porter en tête du bataillon, soit qu'il marche en ordre direct ou en ordre renversé, et parce que c'est en cette place que l'adjutant-major et l'adjutant ont besoin de trouver, dans le courant des manœuvres, les jalonneurs nécessaires: ces fonctions de jalonneurs doivent être une de celles des sapeurs.

---